



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Jeudi 24 OCTOBRE 2019  
à 20h30**

**Membres présents** : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GRAEL Richard, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien.

**Membres excusés** : ALVERGNAS Jean-Marc, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, VENET Anne-Marie.

**Secrétaire de séance** : LATOUR Marie Claude

**APPOBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Monsieur le Maire donne exposé au conseil municipal du rapport que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée de déterminer les transferts de charges entre communes et communauté de communes a rendu. Cette révision d'attribution de compensation est effectuée dans le cadre de l'harmonisation de la compétence jeunesse et de la compétence GEMAPI et rivières.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

**CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE**

Monsieur le Maire rappelle que la convention entre la commune et le Centre De Gestion au titre de laquelle ce dernier accompagne notre commune dans l'exercice de ses obligations en termes de médecine préventive pour les agents arrive à échéance et peut être renouvelé pour une période de 3 ans avec cependant des modifications tarifaires revues à la hausse. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention, approuve son renouvellement à l'unanimité.

**CHOIX DE L'EMPRUNT POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 septembre adoptant le choix de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 50 000€ pour le financement de projets concernant la gestion des eaux pluviales. Les travaux récents chemin de la vigne ont révélé un besoin plus élevé de financement (70 000 €) concernant ce projet. Monsieur le Maire explique que les établissements bancaires ont de nouveau été consultés. Il précise que les conditions des trois banques restent inchangées.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne qui est la mieux disante.

**ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DSIL**

Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention au titre du DSIL a été accordée par Monsieur le Préfet de région et du Rhône, pour un montant de 45 087€ pour la deuxième phase du projet d'aménagement des abords des logements à caractère social au sein de l'écoquartier. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette subvention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention concernant la réhabilitation d'une zone humide au titre de la DETR d'un montant initialement demandé de 45 00€ a été accordée par Monsieur le Préfet de région et du Rhône, pour un montant de 28 000€. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette subvention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**ACCEPTATION DE LA SUBVENTION APPEL A PROJET**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'acceptation de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône concernant le projet « aménagements de la 2ème tranche des abords des logements OPAC au sein de l'écoquartier de la Motte » dans le cadre de l'appel à projet pour un montant de 110 000€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette subvention.

**DEMANDE DE FINANCEMENT DE MATERIEL D'UNE ASSOCIATION**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association Meysystème pour le financement de tapis de gymnastique pour l'atelier théâtre pour une somme de 179.94€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'abonder pour la moitié de la somme de cet achat.

**DEMANDE D'INDEMNISATION D'INTERVENANT**

Monsieur le Maire rappelle l'animation proposée aux enfants sur le thème des abeilles à la bibliothèque de Meys. Un intervenant bénévole a partagé son savoir et son temps ainsi que des produits de sa production afin que cette animation soit une réussite. Le conseil municipal, à l'initiative des membres de l'association de la bibliothèque propose d'offrir un bon d'achat à cet intervenant en guise de remerciements.

## **RENOUVELLEMENT ADHESION GROUPEMENT DES 4 CANTONS**

Monsieur le Maire expose la demande de cotisation du groupement des 4 cantons, soit 260.40€ Ce chiffre est calculé d'après un montant de 0,30€ par habitant avec pour référence la population INSEE publiée en 2018 de 868 habitants. Monsieur le Maire propose de régler la cotisation au groupement des 4 cantons. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE DE L'EAU**

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire rappelle le thé dansant organisé par l'association de la cantine le 22/11/19 et la soirée concernant l'éolien du 28/10/2019.

- Monsieur le Maire fait état du bilan du comité de pilotage concernant le Plan Guide de la commune et rappelle que la prochaine réunion aura lieu en décembre.

- Monsieur le Maire fait part des remerciements du comité de la Batteuse.

Philippe GARNIER,  
Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 novembre 2019 à 20h30.